

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "accélérateur de l'emploi itinérant" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la Chambre de commerce et d'industrie du pays d'Arles (CCIPA).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par la Chambre de commerce et d'industrie du pays d'Arles (CCIPA).

L'action relève de l'accompagnement professionnel. Il s'agit d'une nouvelle action.

L'action «accélérateur de l'emploi itinérant» a pour objectif de réaliser 16 sorties de bus de l'emploi mis à disposition par le Département sur le territoire du pays d'Arles.

Elle s'adresse principalement à un public BRSA proche de l'emploi, inscrit dans une démarche de retour à l'emploi et accompagné par une structure sur le territoire.

Elle s'appuie sur une démarche de mobilisation du réseau économique dans l'optique d'informer les entreprises sur les outils mis en place par le Département et les inciter à s'en saisir (Provence emploi, 1000 emplois en Provence, etc), de permettre aux entreprises d'exercer pleinement leur responsabilité sociétale, et, le cas échéant d'adhérer au club des entreprises de Provence et de contribuer à faire évoluer les modes de recrutement.

A ce titre, des perspectives concertées avec les partenaires seront planifiées :

- rendez-vous individuels proposés aux BRSA avec des chefs d'entreprise, recruteurs, acteurs économiques du territoire et accompagnateurs dans le cadre d'un premier conseil, d'une préparation ou d'une simulation d'entretien ;
- interventions en "petit collectif" élaborées par des partenaires (présentation d'une filière, de l'intérim, de formations, de contrats aidés notamment) ;
- tables rondes réunissant entrepreneurs et BRSA autour d'une thématique liée au recrutement ou à un secteur d'activité (comment un recruteur lit un CV, l'importance de la lettre de

motivation, les recrutements dans l'agriculture, les industries agroalimentaires, les « savoir-être », etc).

Cette action vise à :

- permettre aux BRSA des communes du pays d'Arles d'intégrer les attentes des chefs d'entreprise ;
- sensibiliser les entreprises sur l'impact positif de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ;
- assurer une proximité sur un territoire vaste et à dominante rurale à l'aide du bus de l'emploi, support prépondérant de l'action, tout en conférant une meilleure lisibilité à l'action départementale.

Il est proposé de financer cette action du 1er juin 2019 au 31 mai 2020.

Ce rapport concerne le financement de la CCIPA selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 50 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL